Mairie de
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES
(Mayenne)

Le Maire

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230331-2023044-DE

2023-044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/03/2023

Le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	~~BARRIER Julien~~	~~BOUCLY Laurette~~
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	~~DE JENLIS Anne~~	~~LEFEUVRE Philippe~~
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
~~PARIZEAU Eric~~	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : M. Philippe Lefeuvre, M. Julien Barrier, Mme Laurette Boucly, M. Eric Parizeau, Mme Anne de Jenlis

Pouvoirs : de M. Philippe Lefeuvre à M. Alain Bariller, de M. Julien Barrier à M. Marc Renard, de Mme Laurette Boucly à M. Vincent Houllière

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 17 (dont 3 pouvoirs)

Mme PERICHET Nelly est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□

MISE EN REFORME VEHICULE BOXER

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission « urbanisme, environnement et aménagement du territoire », soumet au conseil municipal de mettre en réforme le véhicule Boxer.

Compte tenu du diagnostic technique réalisé sur ce véhicule, de leur remise en état onéreuse, de leur kilométrage et de leur vétusté, il s'avère nécessaire que ce véhicule immatriculé EL-023-AC soit réformé et sorti du patrimoine local.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 053-200054716-20230331-2023044-DE

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal :

- D'approuver la sortie du patrimoine communal et la mise à la réforme du véhicule BOXER immatriculé EL-023-AC
- D'autoriser leur cession auprès d'un démolisseur agréé ou bien auprès d'un particulier sollicitant récupérer les pièces, au prix de 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0

- **APPROUVE** la sortie du patrimoine communal et à la mise à la réforme du véhicule BOXER immatriculé EL-023-AC
- **AUTORISE** la cession ou destruction par un démolisseur agréé ou bien auprès d'un particulier sollicitant récupérer les pièces,
- **DIT** que cette cession s'élèvera à la somme de 500,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes, tous documents relatifs à cette affaire

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 07 avril 2023

Le Maire,
Michel GALVANE

MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES * 53270 *